



**ELEMENTS DE REFLEXION ET PROPOSITIONS
DU FORUM DES CHEFS D'ENTREPRISES**

**EN VUE D'ACCELERER
LE PROCESSUS DE PRIVATISATION**

Août 2006

I- INTRODUCTION

La démarche initiée par les autorités pour assurer la relance, sur une base nouvelle, plus efficace et plus ambitieuse, du processus de développement économique et social du pays emporte l'adhésion pleine et entière du Forum des Chefs d'Entreprises qui réitère son engagement à œuvrer, aux côtés des pouvoirs publics, à la réalisation de cet objectif en contribuant à dynamiser l'économie nationale, à créer de nouveaux emplois, à consolider l'ouverture sur l'économie mondiale.

Une telle démarche appelle, de notre point de vue, une volonté politique déterminée, suivie d'actions vigoureuses sur le terrain, en faveur du renforcement des capacités nationales par la voie de réformes qui placent au premier rang des préoccupations des politiques publiques, le développement des entreprises et l'élargissement de la base productive dans un cadre ouvert et concurrentiel.

Il est indéniable que beaucoup d'efforts ont été déployés par les autorités publiques pour améliorer l'environnement de l'entreprise, développer l'investissement et asseoir les conditions d'une économie de libre concurrence. La stabilité politique et économique est, de l'avis de tous les observateurs, une réalité ; l'environnement politique, social et économique est de plus en plus propice à la croissance, au développement des activités productives, à l'investissement privé.

Toutefois, si des progrès réels sont enregistrés dans de nombreux domaines, grâce aux réformes de fond effectivement conduites pour transformer l'environnement économique, il n'en demeure pas moins que cet environnement est un ensemble solidaire et que toute rupture de la cohérence de cet ensemble obère l'efficacité globale de l'économie et entrave l'essor des entreprises en empêchant le développement de leurs capacités compétitives.

Or, notre démarche de réforme est précisément confrontée aujourd'hui à ce risque grave de rupture de cohérence globale en raison des retards importants qui caractérisent, d'une part la réforme du secteur bancaire, d'autre part, le processus de privatisation des entreprises publiques conduit dans notre pays depuis plus d'une décennie.

L'Algérie ne peut en effet réussir la modernisation du système d'organisation et de fonctionnement de son économie tant qu'elle restera positionnée sur un processus de transition lent et tant qu'elle maintiendra, de bon gré ou malgré elle, un secteur public industriel aussi important et aussi peu efficace.

Tous les experts, toutes les écoles de pensée économique convergent sur un même principe : pour que l'économie tende vers une meilleure situation, la libre concurrence est nécessaire et celle-ci ne peut s'opérer efficacement que dans le cadre d'une économie dominée par le secteur privé.

Telle est également le point de vue de notre association qui, nous devons le souligner, regroupe aussi bien des entrepreneurs du secteur privé que des chefs d'entreprises publiques dont nous traduisons, en formulant les propositions objet de ce dossier, la conviction profonde.

Pour nous, une bonne transition vers l'économie de marché est une transition aussi rapide que possible ; elle suppose une stratégie globale claire et coordonnée, des objectifs de privatisation assortis d'échéanciers, et des objectifs concrets de promotion et de création d'entreprises pour assurer la densification et la diversification du système productif.

Notre association, qui a toujours milité pour la liberté d'entreprendre et d'exercer dans un environnement propice à la création de richesses, estime que les retards que notre pays accuse dans sa politique de privatisation ne favorisent pas l'émergence effective d'un tel environnement.

Il nous apparaît donc impératif et urgent, que des décisions soient prises dans les meilleurs délais possibles pour accélérer le processus de privatisation.

Quels que soient les obstacles qui ont jusque-là entravé ce processus, quelles que soient les raisons des retards enregistrés et qui par ailleurs se sont traduits et continuent de se traduire par des coûts très élevés pour la collectivité nationale, il apparaît impérieux aujourd'hui de nous atteler à donner réellement corps à la volonté politique maintes fois affirmée de privatiser et de faire du secteur privé le moteur de la croissance économique.

C'est dans cette optique que le Forum des Chefs d'Entreprises formule dans la présente note des propositions de mesures que les entrepreneurs considèrent comme nécessaires à une réelle impulsion d'un mouvement massif et rapide de privatisation, seul véritable moyen de progresser dans la voie des réformes sérieuses et d'asseoir la croissance économique dans notre pays sur des bases saines et durables.

Au préalable, il est présenté ci-après un bref exposé des considérations sur lesquelles se fondent les propositions du Forum ; cet exposé propose une appréciation du processus de privatisation, tel qu'il a été conduit dans notre pays jusque-là, de ses résultats, et souligne certains arguments qui militent en faveur d'une accélération de ce processus :

II- POINT DE VUE DU FCE SUR LE PROCESSUS DE PRIVATISATION, SUR SES RESULTATS, ET SUR LA NECESSITE D'ACCELERER LE RYTHME DE REALISATION DES PROGRAMMES PREVUS.

Les considérations sur lesquelles se fondent les recommandations et les propositions du Forum des Chefs d'Entreprises concernant les mesures à prendre pour accélérer le processus de privatisation sont les suivantes :

1- La privatisation est la pierre angulaire du processus global de restructuration de l'économie nationale; celui-ci ne peut véritablement progresser tant que la privatisation n'aura pas réalisé des avancées décisives.

La privatisation apparaît comme l'un des défis majeurs auxquels notre pays est aujourd'hui confronté parce qu'elle revêt, dans le contexte national actuel, la dimension d'une exigence impérative du renouveau de l'économie algérienne dans un environnement désormais incompatible avec les modalités de gouvernance liées au système d'économie administrée.

Cette exigence commande des changements systémiques stratégiques qui doivent toucher le ressort de la dynamique de l'économie pour faire de l'entreprise l'instrument du développement économique et social. L'avènement de ces changements systémiques est contrarié par l'enlisement du processus de privatisation.

Pierre angulaire de la politique plus globale de restructuration de l'économie, la privatisation concrétise en effet le processus de désengagement de l'Etat de son rôle d'opérateur économique et le nécessaire remplacement de l'entreprise au centre de la politique de régulation de l'économie dans le cadre de laquelle trouvent leur traduction les principes de la liberté d'entreprendre et de la vérité des décisions et des engagements, principes dont la mise en œuvre conditionne la libération des capacités d'initiative et des énergies que renferme l'économie.

Dans un contexte marqué, de plus en plus, par la mondialisation des processus de production, la globalisation des marchés et l'intensification de la concurrence, les retards qui caractérisent le processus de privatisation dans notre pays compromettent la conduite des réformes structurelles, et hypothèquent la réalisation de l'objectif stratégique de relance de l'économie dans la voie du progrès et de la croissance.

La ré-appropriation de l'efficacité économique par notre pays est indissociable de cette nécessité absolue dans laquelle il se trouve aujourd'hui de rétablir la cohérence du mouvement global de restructuration de son économie, en s'engageant résolument dans la seule voie qui lui permettrait de rétablir des

niveaux de compétitivité qui le rendraient apte à pérenniser son développement, à réduire sa dépendance vis-à-vis des exportations pétrolières, à créer des emplois pour juguler le chômage endémique qui continue de frapper une partie de sa population et à réduire la pauvreté.

Pour le Forum des Chefs d'Entreprises, cette voie est celle des progrès décisifs que notre pays doit accomplir rapidement dans la construction d'une économie fondée sur le travail, sur la liberté de créer et d'entreprendre, sur la libre concurrence.

Certes, notre pays a naturellement adhéré à ce principe universel selon lequel le maintien d'un secteur public économique important est incompatible avec un système fondé sur les mécanismes d'une économie libérale puisqu'il a engagé, depuis plus de dix années, un processus de privatisation de ses entreprises publiques.

Cependant, l'Algérie avait opté pour une approche « gradualiste » ; une approche qui a nourrit les hésitations, les incertitudes, les résistances, l'incompréhension, la méfiance ; une approche qui, en fin de compte, a conduit à un immobilisme coûteux.

Le résultat est que, plus de dix années après le lancement des premières opérations, la privatisation du secteur public reste au centre des nos réformes et le bilan des réalisations apparaît faible, ce que les autorités économiques admettent elles-mêmes.

2- Le processus de privatisation est lent ; le bilan des privatisations, après dix années de mise en œuvre, n'est pas franchement satisfaisant ; contre toutes les attentes, la grande majorité des opérations concrétisées sont le fait d'investisseurs nationaux malgré les difficultés liées notamment à leurs capacités de financement et l'absence de mécanismes de soutien en la matière.

Les premières opérations de privatisation dans notre pays ont été initiées en 1995 dans le cadre des dispositions prévues par les articles 24 et 25 de la loi de finances complémentaire pour 1994. C'est dans ce cadre qu'est intervenue la tentative de cession de 5 hôtels dont 4 étaient en cours de réalisation. Il a été également enregistré dans ce cadre 50 appels d'offre (cession d'unités, ouvertures de capital et contrats de gestion). Malgré l'intérêt affiché par des soumissionnaires, certains appels d'offres furent tout simplement annulés ; pour d'autres, les soumissions restèrent sans suite. Aussi, ces premières tentatives ne furent couronnées d'aucun résultat positif.

Avec l'Ordonnance N° 95-22 du 26 août 1995 (modifiée en 1997, avant même l'entrée en application), d'autres appels d'offre ont été lancés, mais se sont soldés par un échec (absence de décision, suspicion sur les évaluations ...). Parallèlement, un important programme a été adopté concernant les entreprises locales.

Au total, les résultats enregistrés durant toute la période 1995-2001 apparaissent extrêmement faibles :

- *Trois opérations de Bourse : ouvertures de capital (20%) pour SAIDAL et l'hôtel El Aurassi; une augmentation de capital (20%) pour ERIAD Sétif;*
- *Quelques cessions d'actifs d'officines pharmaceutiques;*
- *La reprise par un privé national de l'activité d'emballage de l'EMB Kouba;*
- *Des partenariats conclus par SIDER , PHERPHOS et ENAD ;*
- *La cession d'actifs des EPE et des EPL dissoutes (un millier) à 1771 sociétés de salariés, dont seulement 20% auraient réussi.*

Le constat négatif de la période 1995-2001 a conduit à la promulgation d'une nouvelle législation, à travers l'Ordonnance N° 01-04 du 20 août 2001, qui est venue clarifier l'ossature légale et tracer des perspectives plus nettes au désengagement de l'Etat de la sphère de production en élargissant la privatisation à l'ensemble des segments concurrentiels.

L'information disponible concernant l'avancement du processus de privatisation depuis 2003 montre que des efforts importants ont été consentis et qu'un élan a été impulsé à ce mouvement.

Eu égard à l'importance du secteur public économique, les résultats obtenus paraissent néanmoins insuffisants en termes de nombre d'opérations concrétisées.

Ainsi, selon les données officielles communiquées par M. le Ministre des Participations et de la Promotion des Investissements, le bilan pour les années 2003, 2004 et 2005 est celui repris dans le tableau suivant :

	2003	2004	2005	Total
Privatisations totales	6	9	52	67
Privatisations partielles	1	4	17	22
Cessions aux travailleurs	8	23	29	60
Partenariats	4	10	4	18
Total	19	46	102	167

*Ce bilan est également celui contenu dans le Rapport du FMI pour les consultations de 2005 au titre de l'Article IV ; le nombre d'opérations de privatisation réalisées de 2003 à 2005 s'élève ainsi à **167**, selon la répartition précisée ci-dessus (il faut souligner que la liste précise des entreprises privatisées n'a jamais été rendue publique).*

Un bilan plus complet, établi à fin mai 2006, incluant les cessions d'actifs, a été également rendu public par le représentant du MPPI au cours d'une rencontre algéro-française tenue au début du mois de juin 2006 au niveau de la Chambre Algérienne de Commerce et d'Industrie.

Ce bilan fait état des données suivantes :

LE CONTENU DU PROGRAMME	
Nombre d'entreprises	1060
Nombre d'entités juridiques concernées	1270 dont 459 EPE et 713 filiales
Nombre de grandes entreprises	145
Nombre de moyennes entreprises	645
Nombre de petites entreprises	265
OPERATIONS REALISEES	
Privatisations totales	100
Privatisations partielles	28
Cessions aux travailleurs	65
Partenariats	19
cessions d'actifs aux institutions	73
cessions d'actifs aux opérateurs du secteur privé	57
TOTAL	342

Ce bilan rappelle par ailleurs que les grandes opérations réalisées sont celles de SIDER avec MITTAL STEEL, de l'ENAD avec HENKEL, et de ASMIDAL avec VILLAR MIR. (Espagne) ; cette dernière opération est intervenue en 2005.

Il a été également indiqué que la cession totale de 25 briqueteries et celle de toutes les minoteries interviendra sous peu et qu'il est enregistré la cession totale des unités d'eau minérale et de raffinage d'huile.

Nonobstant les opérations qui ont porté sur les entreprises locales ou leurs actifs ainsi que les opérations relatives aux contrats de management, et si l'on fait abstraction des cessions d'actifs aux institutions, qui ne devraient pas être considérées comme des opérations réelles de privatisation, il apparaît bien que le bilan global reste faible, compte tenu de l'importance du programme qui reste à réaliser (près de 1000 entreprises qui attendent preneurs).

3- 70% des repreneurs des EPE cédées sont des nationaux ; les IDE, toujours considérés comme des ressources essentielles pour les privatisations, n'ont pas pu véritablement y contribuer de façon décisive jusqu'à présent.

Les déclarations officielles soulignent que 70% des repreneurs des EPE cédées sont des nationaux.

L'affirmation de la volonté d'accélérer le processus de privatisation implique de renoncer à la démarche adoptée jusqu'ici qui pose comme préalable implicite à la réalisation de ce programme, une improbable participation de l'investissement et du capital étrangers.

Ces derniers continueront vraisemblablement à manifester leur tiédeur pour des raisons diverses, notamment parce que notre pays continue de présenter des obstacles structurels à leur entrée, mais aussi parce que la plupart des pays en développement se livrent une concurrence acharnée pour les attirer sur leur sol.

Certes, il est nécessaire de continuer à considérer l'investissement étranger et le partenariat comme des facteurs importants à mobiliser pour la réussite du processus de restructuration et de modernisation de l'économie nationale, parce qu'ils constituent une porte d'accès à la technologie comme ils représentent pour notre économie des facteurs de stimulation de la concurrence et d'élévation de la compétitivité interne et externe.

Aussi, le manque d'empressement des investisseurs étrangers, malgré un régime qui leur est très favorable, demeure une problématique à laquelle nous devons faire face en continuant d'œuvrer en permanence à établir les conditions nécessaires à leur attraction dans notre pays.

Il n'en demeure pas moins nécessaire de considérer que ce sont les capacités nationales qu'il convient d'abord de mobiliser pour progresser de façon décisive dans le domaine de la privatisation et, de façon plus générale, pour impulser un réel mouvement d'investissement.

4- Il a été également affirmé que les opérations de privatisation réalisées n'ont pas conduit à des pertes d'emplois mais qu'au contraire, elles ont permis de créer de nombreux postes de travail.

Toutes les déclarations officielles des autorités économiques en charge de la privatisation soulignent que les opérations de privatisation réalisées ne se sont pas traduites par des suppressions d'emplois et qu'elles ont, bien au contraire, permis de créer de nouveaux poste de travail.

Ainsi, le bilan rendu public début juin 2006 fait état du maintien de 15 399 emplois et de la création de 9 113 nouveaux postes de travail.

Il est par conséquent permis d'affirmer, sur la base de ces données concrètes, que ce n'est pas la privatisation des entreprises publiques qui constitue un danger pour l'emploi mais bien plutôt la situation d'enlèvement du processus de privatisation qui risque de conduire, à terme plus ou moins rapproché, à la fermeture des entreprises, car l'Etat ne pourra pas indéfiniment – et il a déjà théoriquement refusé cela – continuer à financer sans restriction, par les ressources du Trésor public, les déficits de ces entreprises

En situation d'attente interminable de repreneurs, ces entreprises n'investissent plus, entrent dans un processus d'obsolescence redoutable aussi bien en ce qui concerne leur outil de production que du point de vue de leur management, perdent continuellement des parts de marché, enregistrent une déperdition incessante de leur encadrement, et, en définitive, désapprennent tout simplement leur métier.

Toute aggravation excessive des délais de réalisation du programme de privatisation ne peut conduire qu'à la disparition accélérée d'un nombre élevé de ces d'entreprises qui, depuis bien trop longtemps, sont maintenues artificiellement en vie et ne peuvent, pour certaines, même pas honorer le paiement des salaires de leurs employés, si ce n'est par la grâce des injonctions gouvernementales régulières aux banques publiques.

5- Le coût du maintien d'un secteur de production public inefficace est lourd de conséquences parce qu'il constitue de plus en plus un frein pour l'essor de notre économie.

Nonobstant le volume exact de la charge financière assumée depuis les années 1980 par le Trésor pour maintenir en activité la majorité des entreprises publiques en épongeant régulièrement leurs déficits récurrents (le chiffre de 1.200 milliards de dinars, hors assainissement des banques, avait été avancé déjà en 2002 ; le chiffre exact n'a jamais été rendu public ; il est fort probable qu'il est plus important), nous pensons que ce qui est le plus à déplorer aujourd'hui, c'est surtout que cette injection massive de fonds publics n'a pas empêché le recul du secteur industriel hors hydrocarbures dont la perte de substance est aujourd'hui une réalité avérée.

Ainsi, la part de la valeur ajoutée industrielle dans le PIB, qui était de l'ordre de 18% en 1980, est successivement passée à 12% en 1990, puis à 7% en 2004 et à 5,5% en 2005.

Cette régression de la part de l'industrie dans le PIB ne s'explique pas par la croissance de la part des hydrocarbures ; en fait, les données statistiques disponibles montrent que l'industrie manufacturière publique enregistre une baisse quasi continue depuis 1992 ; elle a régressé de 50% en quinze ans en termes de production, d'emploi, d'investissement ; le taux d'utilisation des capacités de production dans certaines branches ne dépasse pas 20%.

Evoluant dans un contexte de restructuration permanente (Fonds de participation, Holdings, SGP) , pour « préparer leur privatisation », la plupart des entreprises publiques sont restées soumises à des pressions contradictoires qui ont érodé progressivement leurs capacités.

Cette lente dérive est porteuse de dangers pour l'industrie nationale comme pour l'économie dans son ensemble car elle entrave le mouvement de transformation globale de l'économie que les exigences de l'ouverture externe et de l'insertion dans l'économie mondiale nous imposent maintenant d'accélérer et de réussir sous peine d'un effondrement de l'ensemble de notre système productif.

Pour toutes les raisons indiquées ci-dessus, il nous apparaît qu'une véritable stratégie de rupture est nécessaire pour assurer la sauvegarde de cet outil de production ainsi que de l'emploi qui lui est attaché en organisant son transfert au secteur privé dans les délais les plus rapprochés possibles.

III- LES PROPOSITIONS DU FCE CONCERNANT LA NECESSITE D'ACCELERER LE PROCESSUS DE PRIVATISATION

L'ensemble des considérations développées ci-dessus conduit le Forum des Chefs d'Entreprises à postuler que le contexte et la logique dans lesquels s'inscrit le processus de privatisation dans notre pays rendent impérative son accélération parce qu'il ne peut plus s'accommoder de délais plus longs qui rendraient impossible l'assainissement de l'économie et aggraveraient le coût déjà si lourd de cet assainissement.

*Fondamentalement, la position du Forum des Chefs d'Entreprises tient dans la proposition suivante : **il est nécessaire de trouver des solutions aux problèmes du financement pour faciliter la reprise des entreprises publiques par les opérateurs nationaux, car la plus grande part du programme de privatisation – cela apparaît désormais évident – ne peut être réalisée que par les capacités nationales, les investisseurs étrangers continuant d'afficher une grande réticence à s'engager dans des opérations d'investissement dans notre pays.***

Si l'idée de la cession des entreprises à privatiser au dinar symbolique aux repreneurs nationaux apparaît aujourd'hui comme une solution possible à laquelle il pourra être fait recours, c'est que, à la base, il devient de plus en plus évident pour tous, que le coût économique et les conséquences sociales de l'enlisement du processus de privatisation, sont sans commune mesure avec le manque à gagner pour l'Etat en termes de ressources financières pour le Trésor public.

Du reste, les autorités économiques n'ont jamais cessé d'affirmer que ce que visent les pouvoirs publics à travers la privatisation, c'est avant tout l'édification d'une économie productive performante et l'impulsion d'une dynamique économique de nature à hisser rapidement l'économie algérienne au niveau d'une économie émergente dans la région.

Aussi, nous pensons que les difficultés liées au prix de cession des entreprises à privatiser et les conditions de financement de ces opérations constituent actuellement l'obstacle le plus rédhibitoire à une implication plus importante des investisseurs nationaux dans le processus de privatisation, et que ces aspects devraient faire l'objet d'un traitement approprié pour permettre d'accélérer le processus.

Il convient de considérer que les repreneurs potentiels des entreprises mises en vente ne sont autres que des industriels en activité qui, au regard des règles prudentielles qui ont cours au sein de notre système bancaire, se trouvent souvent déjà dans des situations d'endettement qui les empêchent d'accéder à un financement adéquat leur permettant de se porter acquéreurs au titre des opérations de privatisation.

Aussi, il nous semble objectivement nécessaire de revoir les conditions de financement en vigueur pour l'acquisition par les nationaux des entreprises soumises à la privatisation ; les conditions qui nécessitent un aménagement sont les suivantes :

- *Le taux de **30%** du montant du prix de l'entité mise en vente, que l'acquéreur doit apporter en paiement immédiat ;*
- *Le délai de **5 ans** consenti pour le paiement différé des **70%** restants.*

Ces conditions sont celles qui ont été confirmées par M. le Ministre des Participations et de la Promotion des Investissement.

Nous pensons que ces conditions sont irréalistes, à l'instar de celles qui sont consenties pour l'investissement d'une façon générale et pour l'amélioration desquelles notre association n'a cessé d'appeler.

PROPOSITIONS

1- Pour permettre une implication plus grande des opérateurs nationaux dans le processus de privatisation et pour accélérer la réalisation des opérations de privatisation, le Forum formule les propositions suivantes :

- *Accorder à l'acquéreur national la possibilité de s'acquitter, pour le paiement immédiat, d'une part n'excédant pas 5% du montant de la valeur de l'entité mise en vente ;*
- *Pour le paiement différé, accorder la possibilité d'un échelonnement sur 15 à 20 ans assorti d'une période de grâce de 5 ans et d'un taux d'intérêt adapté, qui ne doit pas excéder 4,5%.*
- *Etablir une liste de 200 à 300 entreprises à privatiser prioritairement dans les plus brefs délais, parmi lesquelles les plus déstructurées et ne trouvant pas acquéreurs seraient au besoin cédées au dinar symbolique à titre de mesure de sauvegarde.*

*2- Dans tous les cas, les cessions interviendront sur la base d'un plan d'affaires ou « **business plan** » que devra présenter l'acquéreur et qui prévoira :*

- *Que l'acquéreur devra maintenir l'activité de l'entreprise ou une autre activité de production dans la mesure où l'activité initiale ne s'avérerait pas rentable;*
- *Que l'acquéreur maintiendra le niveau de l'emploi et procédera à des recrutements nouveaux dans le délai de 5 ans après l'acquisition ;*
- *Que l'acquéreur devra réaliser des investissements dans un délai de 5 ans après l'acquisition.*

3- D'autre part, le cahier des charges des opérations de privatisation prévoira parmi les critères de sélection des repreneurs, le critère principal qui privilégiera l'ancienneté dans la branche, dans le métier, le professionnalisme.

IV- CONCLUSION

Malgré les transformations radicales introduites dans notre système économique, un certain état d'esprit, de nature idéologique, persiste et imprègne encore fortement les attitudes à l'égard de la privatisation et de l'entreprise privée dans notre pays.

Cet état d'esprit continuera sans doute de peser sur l'entreprise tant qu'un secteur économique public aussi important se maintiendra et nourrira les conditions d'inefficacité globale de notre économie.

Confronté à une concurrence brutale sur le marché interne dans un contexte économique global extrêmement fragilisé par un environnement encore inadapté à l'économie de marché et à la concurrence, notre pays est sommé de reconstituer ses capacités de production industrielle et de réaliser des taux de croissance élevés pour juguler le fléau du chômage et de la pauvreté.

C'est pourquoi, il apparaît vital, de notre point de vue, que notre pays s'attache sans tarder à créer les conditions pour que l'entreprise puisse constituer effectivement l'instrument de réalisation des politiques de développement national de moyen et long terme.

Notre association demeure persuadée que, plus que jamais, l'Etat doit continuer à s'impliquer activement et avec tout le poids du budget public dans la dynamique de la croissance globale, en privilégiant toutefois les actions qui contribuent à conforter les réformes et la modernisation de notre système économique.

La situation financière de notre pays autorise ce volontarisme ; elle autorise une volonté nationale forte de mettre en œuvre des solutions audacieuses pour régler les problèmes structurels de notre économie, en mobilisant l'ensemble de nos moyens, y compris ceux qui permettraient de sauvegarder nos capacités de production et nos emplois par un transfert des entreprises publiques aux repreneurs nationaux à terme rapproché, sans conditionner cela par l'enregistrement de ressources financières pour le budget de l'Etat.

Notre pays peut et doit mettre à profit les conditions que lui offre la conjoncture exceptionnellement favorable pour réaliser des progrès décisifs dans la voie du développement économique et de l'effort de croissance, pour tirer bénéfice des efforts coûteux de la libéralisation de son économie et en faire un instrument d'efficacité, de création d'emplois et de bien être social et de s'affirmer comme une économie et un marché émergents dans la région.